Fonction Publique Territoriale
Centre de Gestion
de Maine et Loire

FICHE PREVENTION

Service Hygiène & Sécurité

Fiche n° 49/Version 02

Création : Mai 2007
Mise à jour : Juin 2019

LA TROUSSE DE PREMIERS SECOURS

La trousse de premiers secours consiste en une boîte portative, propre, marquée d'un signe distinctif et facilement accessible, dont le contenu doit être régulièrement vérifié et renouvelé.

Une boîte portative
Adaptée au rangement du matériel de premiers secours.

Propre et marquée d'un signe distinctif
Soit, d'une croix rouge ou verte, et portant les mots PREMIERS SECOURS.

Facilement accessible
Située sur les lieux de travail, dans un endroit visible et connu des travailleurs, par exemple : une trousse à chaque étage ou à quelques endroits, selon la configuration du bâtiment, dans les véhicules...
La trousse ne doit pas être cadenassée ou fermée à clef afin que son contenu reste accessible à tous les agents. Cependant elle doit rester hors de portée des enfants.

Contenu
Adapté aux risques de plaies et blessures en fonction des tâches des agents.

Contenu (liste non exhaustive)	**Utilisation**
Gants jetables en vinyle	Pour protéger le secouriste
Pince	Pour retirer une écharde ou un dard
Tire-Tique	Pour retirer une tique
Ciseaux	Pour couper un pansement
Sac poubelle	Pour les déchets
Couverture de survie	Pour couvrir un blessé ou une personne en état de choc
Embout pour réanimation respiratoire	Utilisable par un secouriste formé à la réanimation respiratoire
Sachet plastique congélateur	Pour y placer un segment amputé avec des glaçons (à part)
Epingles de sûreté	Pour fixer une écharpe
Pansements prédécoupés	Pour protéger une petite plaie
Pansement à découper	Pour protéger une plaie
Pansement compressif	En cas de plaie très hémorragique (plaie du crâne par exemple)
Bande adhésive	Pour fixer un pansement
Alcool modifié	Pour désinfecter les mains du secouriste, les ciseaux, la pince.
Antiseptique à pulvériser	Pour appliquer sur une petite plaie cutanée (hors muqueuse et œil)
Compresses stériles	Pour nettoyer et recouvrir une plaie
Coton stérile	Pour nettoyer avec un désinfectant les ustensiles
Crème hydratante	En cas de petite brûlure peu étendue
Sérum ophtalmique	Pour nettoyer les yeux en cas de poussières

Numéro d'urgence
La trousse pourra contenir une fiche avec les numéros d'appel d'urgence.

Structures	Numéro à composer
SAMU	15
Pompiers	18
Police	17
Numéro d'urgence universel	112
Centre anti-poisons	02.41.48.21.21
Centre de la main	02.41.86.86.41

ATTENTION : La présence de risques particuliers dans un établissement peut influencer le nombre, le contenu et la localisation de la trousse. Celle-ci ne doit pas contenir de médicament quel qu'il soit afin d'éviter tout risque d'allergie.

Intervention

-L'article 13 du Décret N°85-603 du 10 juin 1985 rend obligatoire la présence d'un ou plusieurs agents ayant reçu l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans les services où sont effectués des travaux dangereux.

-Eviter d'intervenir directement si on n'est pas sûr des soins ou des gestes de secours à apporter à la victime.

-En fonction de la gravité des blessures ou de l'importance des soins à dispenser à la victime, il faudra consulter le plus rapidement possible un médecin ou alerter les secours d'urgence (SAMU: 15 au téléphone fixe et 112 au portable).

Pour toute information complémentaire
Contactez notre Conseiller Hygiène et Sécurité,
Au 02 41 24 18 80